



FORMULAIRE D'INSCRIPTION L'ISLE D'ABEAU ARC CLUB

Adhérent

Civilité* : N° Licence :

Nom* : Prénom* :

Date de naissance* : Lieu* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail* :

Représentant légal (pour les mineurs) :

Adhère à l'association L'Isle d'Abeau Arc Club pour la saison 2023-2024.

Moi ou mon représentant légal déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement à la fin de la séance.
J'accepte la politique de gestion de mes données personnelles, consultable sur le site internet du club.

J'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé (présent sur le site internet de la FFTA) et avoir répondu négativement à l'ensemble des questions.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :

Tarifs

Licence FFTA :

Adulte (A)*	Adulte (L)*	Adulte (E)*	Jeune (J)	Poussin (P)	Découverte (D)
68€	60€	45€	40€	31€	20€

Assurance fédérale incluse (0,25€)

Part club :

Avec licence au club			Sans licence au club		
Adulte	Jeune	Etudiant	Adulte	Jeune	Etudiant
108€	94€	65€	115€	100€	69€

- 10 % sur la part club de chaque adhérent à partir de 3 adhérents de la même famille

30 € - Prêt de l'arc (à l'année).....

Pass'Sport -

55 € - Kit débutant (acquis par l'adhérent)

Pass Région -

Tattoo -

Chèque associatif -

Total à régler (en euros):

Pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée
- Un certificat médical avec la mention "en compétition" datant d'après le 1er septembre 2023 ou le questionnaire de santé
- Le formulaire de droit à l'image
- Votre règlement. Si règlement par virement¹ :
IBAN : FR76 1390 6006 4385 0414 8006 351, BIC : AGRIFRPP839
- Le cas échéant : n° pass Région / chèque jeune / chèque associatif

* Obligatoire

¹ En cas de règlement par virement, merci de préciser le nom et prénom de l'archer dans l'intitulé

*A=Pratique en compétition

*L=Pratique en club

*E=Sans pratique



AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOS ET VIDÉOS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ TIR À L'ARC Année 2023 / 2024

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil).

IDA ARC CLUB, pour l'année scolaire en cours, demande l'autorisation d'utiliser des photos et vidéos des archers adhérents de l'association. Concernant les élèves mineurs, l'association demande aux représentants légaux cette autorisation.

ARCHER MAJEUR :

NOM :Prénom :

ARCHER MINEUR :

Nous, soussignés (1) et

Responsables légaux de l'archer :

Nom : Prénom :

Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à prendre des photos et des vidéos de l'archer lors des entraînements, dans un but pédagogique. Ces prises de vue ou films sont effectués par l'entraîneur et effacés à la fin de chaque séance d'entraînement. *(2)

Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à utiliser des photographies de l'archer uniquement en groupe de plus de 2 personnes en diffusion publique (photos réalisées lors des entraînements, des concours ou des animations par l'entraîneur ou un journaliste extérieur et montrées sur support informatique ou imprimé lors des portes ouvertes, des forums associatifs ou pour illustrer un article diffusé sur les supports de communication de la Mairie ou dans la presse). *(2)

Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à publier sur le site www.idaarclub.com des photos, sur lesquelles figure l'archer en groupe de plus de deux personnes. La durée de parution des photos est de trois ans, sauf demande écrite demandant leur effacement avant cette échéance. *(2)

Déclarons refuser que l'archer soit photographié au sein de IDA ARC CLUB. Dans ce cas, je comprends que la loi autorise des prises de vue de groupes dans la mesure où l'archer ne peut pas être identifié. *(2)

Dans toutes les situations ci-dessus, aucun nom n'est associé aux personnes photographiées. Aucune contrepartie financière ne peut être exigée de la part de l'archer ou ses représentants pour l'utilisation de son image dans les conditions décrites ci-dessus.

Dans le cas où l'archer ferait partie du Conseil d'administration de l'association, son image peut apparaître associée à son nom dans un but d'information, sur le site internet du club. La participation au CA implique l'acceptation de cette clause.

Je peux à tout moment exercer mon droit de rétractation, pour cela je dois en informer l'association IDA ARC CLUB par écrit.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Date :

Signatures (1)(précédée de la mention « lu et approuvé »)

(1) : indiquer le nom des deux représentants légaux. Les deux représentants légaux doivent signer.

(2) : rayer les mentions inutiles